



DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Soucieux de limiter l'empreinte écologique laissée par nos groupes électrogènes en fin de vie et conformément à la réglementation DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), KOHLER-SDMO a signé un partenariat avec deux acteurs majeurs des métiers de la collecte, de la dépollution et du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en France.

ESR Eco-systèmes collecte, dépollue et valorise les groupes électrogènes usagés d'une puissance inférieure à 7.5 kW (DEEE ménagers).

PAPREC RECYCLAGE collecte, dépollue et valorise les groupes électrogènes usagés d'une puissance comprise entre 7.5 et 375 kW (DEEE professionnels).



Les services proposés par ESR Eco-systèmes et PAPREC s'adressent à l'ensemble des clients de nouveaux groupes électrogènes de marque KOHLER-SDMO souhaitant se débarrasser de leur ancien groupe (marque SDMO ou autre) et aux détenteurs de groupes électrogènes usagés de marque KOHLER-SDMO.

Comment procéder ?

	Groupes électrogènes d'une puissance inférieure à 7,5 kW	Groupes électrogènes d'une puissance comprise entre 7,5 kW et 375 kW
Remplacement de votre groupe par un équipement de même type	Vous pouvez rapporter le groupe usagé dans le point de vente où vous achetez votre nouvel équipement.	Prendre contact avec une de nos agences commerciales
Mise au rebut d'un équipement usagé sans remplacement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vous pouvez rapporter votre ancien équipement dans un point de vente (dont la surface de vente dédiée aux équipements électriques et électroniques est supérieure à 400 m²). ✓ Vous pouvez apporter l'ancien équipement dans une déchetterie. ✓ Dans tous les cas, la reprise se fera à titre gratuit. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Marque KOHLER-SDMO : prendre contact avec une de nos agences commerciales. ✓ Autre marque : prendre contact avec le fabricant de ce produit qui vous proposera un dispositif de reprise sans frais supplémentaires.



Eco-participation

Le financement des services de reprise des EEE ménagers est assuré par le montant de l'éco-participation. Depuis le 15 août 2018, ce montant figure sur une ligne séparée de vos factures. Cette somme est collectée par ESR Eco-systèmes, éco-organisme agréé à but non-lucratif exerçant une mission d'intérêt général qui a été mandaté par KOHLER-SDMO pour prendre en charge ses obligations de Producteur.